

**Pays** : Pologne

**Commission** : Conseil des ministres de l'intérieur

**Problématique** : Comment gérer l'arrivée de nouveaux migrants et réfugiés vers l'UE, notamment les femmes, enfants, collectif LGBT en plus grande situation de vulnérabilité ?

Honorable Présidence, cher.e.s délégués

La Pologne est un pays de l'Europe de l'Est, sa capitale est Varsovie et possède une ouverture sur la mer Baltique. Elle est voisine de Kaliningrad, une partie du territoire russe séparé du reste du pays, de la Lituanie au nord-est, la Biélorussie et l'Ukraine à l'est, la Slovaquie au sud, la République Tchèque au sud-ouest ou encore l'Allemagne à l'ouest. Avec une population d'environ 37 millions d'habitants en 2022, la Pologne est le 40ème pays le plus peuplé au monde. Elle est devenue membre à part entière de l'Union Européenne et appartient à l'espace Schengen le 1er mai 2004, ce qui a permis d'ouvrir ses frontières avec les autres pays européens et est membre de l'ONU depuis le 24 octobre 1945. La Pologne est une république possédant un régime semi-présidentiel (présence d'un chef de l'État au pouvoir fort ainsi que d'un mécanisme parlementaire) dirigé par Andrzej Duda, président de la République depuis le 6 août 2015 et le chef du gouvernement, Mateusz Morawiecki depuis décembre 2017. La Pologne est indépendante depuis novembre 1918. La Pologne connaît de très nombreux mouvements migratoires, tant pour fuir les répressions des occupants qu'en raison des déplacements de frontières du pays après la Seconde Guerre mondiale.

Afin de pouvoir assurer une migration raisonnée et contrôlée, il faut d'abord savoir comment se traduit l'immigration en Pologne, en effet notre pays a accueilli de nombreux flux migratoires ces dernières années et est un pays étape dans les migrations européenne de l'est. Notamment depuis février 2022 ou notre pays est celui qui a accueilli le plus de migrants Ukrainiens depuis les hostilités lancées par la Russie. En mars 2022, l'UE a décidé de mettre en place le régime de protection temporaire, dans le but d'alléger la pression exercée sur les régimes d'asile nationaux et de permettre aux personnes déplacées de jouir dans toute l'UE de droits harmonisés. Ces droits sont notamment : le séjour, l'accès au marché du travail et au logement, l'assistance médicale ainsi que l'accès des enfants à l'éducation. En janvier 2023, 4 millions de réfugiés ukrainiens bénéficiaient d'une protection temporaire dans l'UE et donc en Pologne. La Pologne est confrontée à un nouveau défi : l'installation à long terme de ces nouveaux arrivants grâce aux mesures prises par le BEI, des femmes et des enfants ukrainiens ont trouvé refuge en Pologne. C'est en solidarité avec l'Ukraine que notre Etat aide les autorités locales à soutenir les hôtes et à adapter les infrastructures aux besoins des réfugiés. Les réfugiés ukrainiens ont le droit de vivre et de travailler légalement dans toute l'Union européenne. Ils peuvent également bénéficier des mêmes avantages que les citoyens polonais, tels que l'assurance maladie, l'éducation publique gratuite et l'allocation pour enfant. C'est pourquoi, moins d'un mois après l'invasion, l'État polonais a créé le Fonds d'aide, qui finance tous les projets et activités nécessaires pour aider et intégrer les réfugiés ukrainiens. Il est géré par Bank Gospodarstwa Krajowego (BGK).

La Pologne s'était également engagée en 2015 à relocaliser 900 réfugiés vulnérables en provenance du Liban et de la Jordanie. De même notre pays a connu une croissance économique ces dernières années, mais fait tout de même face, dans certains secteurs, à une pénurie de main d'œuvre. C'est pourquoi la Pologne a ouvert ses frontières aux travailleurs étrangers hors sols européens afin de combler ce manque, comme en restauration, en hôtellerie ou encore dans le bâtiment. La Pologne a mis en place récemment quelques programmes d'intégration engageant les pouvoirs centraux, locaux et des ONG à destination des demandeurs d'asiles. Notre pays parvient toutefois à faciliter et à rallonger officiellement la durée des permis de séjour de travailleurs saisonniers venant des pays limitrophes. La ville portuaire de Gdansk, suivie de plusieurs autres villes polonaises, est l'un des piliers d'une nouvelle forme de solidarité envers les migrants et les réfugiés. Le modèle de Gdansk

est un programme inclusif qui aide les réfugiés et les migrants dans leur insertion. L'idée générale est que tous les individus et l'ensemble des secteurs de la société — de l'éducation à la culture en passant par le monde du travail ou le secteur de la santé — doivent activement inclure les réfugiés.

Notre délégation faisant partie de l'Union Européenne, la Pologne est également membre des Comité des Ministres. Ayant à l'esprit les obligations et les engagements de l'UE la Pologne est dès lors également signataire des recommandations assurant la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile dans les pays membres de l'Union Européenne.

La Pologne souhaite donc s'engager et développer des solutions ainsi que des partenariats avec d'autres pays limitrophes afin de gérer de manière plus adaptés les flux de migrants et d'assurer aux migrants en situation de vulnérabilité une meilleure sécurité ainsi qu'un nouveau départ.